



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue à 20 heures, le vendredi 3 avril 2020, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents par téléconférence :

Chantal Crête	Anik Bois	Odette Hébert
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jean-François David

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Edwin John Sullivan, est également présent.

Aucune personne n'assiste à la séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. **CONSEIL**
 - Mot de bienvenue du maire.
 - 1.1 Ouverture de la séance.
 - 1.2 Séances du conseil - Huis Clos.
 - 1.3 Ordre du jour - Adoption.
 - 1.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2020 - Adoption.
2. **DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 2.1 Rapports administratifs - Dépôt.
 - 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
 - 2.3 Beaudry, Bertrand Avocats - Mandat.
 - 2.4 Directeur du service de l'Urbanisme - Contrat de travail.
 - 2.5 Employés saisonniers 2020 - Embauche.
 - 2.6 COVID-19 - Autorisation d'utiliser la liste électorale.
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **GESTION FINANCIÈRE**
 - 4.1 États comparatifs au 31 mars 2020 - Dépôt.
 - 4.2 Liste des chèques et des prélèvements du mois de mars et des salaires pour la période du 23 février au 21 mars 2020 - Adoption.
 - 4.3 Vente pour taxes - suspension.
5. **COMMUNICATIONS**
 - 5.1 Rencontres et comités - Suivi du maire.
 - 5.2 Site Internet - Mandat.
6. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 6.1 Patrouille nautique - nomination des agents de l'autorité.
 - 6.2 Remplacement d'habits de combat (*bunkers*).
7. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
 - 7.1 Belvédère Denis Papin - Affiches et aménagements.
 - 7.2 Camion # 13 - Réparation.
 - 7.3 Pelle mécanique (travaux publics) - Location.



No de résolution
ou annotation

- 7.4 Ensacheuse automatique – Achat.
- 7.5 Drone – Achat.
- 7.6 Mesures d'exception – Autorisation.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Demande de modification de zonage concernant la zone 16-M.
- 8.2 Location d'un véhicule.
- 8.3 Contrôle intérimaire.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Fonds pour la large bande (CRTC) – Demande d'appui.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

- 12.1 Croix-Rouge - Demande de Contribution annuelle - Avril 2020.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, mentionne que la présente séance se fait par audioconférence et demande aux gens d'être prudents avec le virus COVID-19.

1.1

67-04-2020
Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

68-04-2020
Séances du conseil - Huis Clos

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire décrété sur l'ensemble du territoire de la province par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation du coronavirus;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permet aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication (par exemple par téléphone);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime qu'il est dans l'intérêt public de recourir à cette possibilité pour minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle les membres du conseil assisteraient en personne;



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE, en date de ce jour et jusqu'à l'adoption d'une résolution de ce conseil ou la publication d'un décret ministériel à l'effet contraire:

- toute séance du conseil municipal se tienne à huis clos;
- tout membre du conseil est autorisé d'y participer par tout moyen de communication.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

**69-04-2020
Ordre du jour - Adoption**

**Il est proposé par monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

**70-04-2020
Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2020 - Adoption**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2020 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 6 mars 2020 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Rapports administratifs - Dépôt

Les rapports administratifs du mois de mars sont déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de mars est déposée.

2.3

**71-04-2020
Beaudry, Bertrand Avocats - Mandat**

CONSIDÉRANT l'offre de services du 8 janvier 2020 de Me Nério De Candido, Beaudry, Bertrand, Avocats;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ladite offre et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par madame Anik Bois
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil accepte ladite offre de services et autorise la dépense et le paiement de 4 000 \$, plus les taxes applicables, à Me Nério De Candido de Beaudry, Bertrand, Avocats pour les services y étant décrits pour l'année 2020;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-19000-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4

72-04-2020

Directeur du service de l'Urbanisme - Contrat de travail

CONSIDÉRANT le désir du directeur du service de l'urbanisme de régulariser les modifications à son contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des recommandations du directeur général concernant ce dossier et s'en déclarent satisfaits;

**Il est proposé par monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil ratifie les modifications au contrat de travail du directeur du service de l'urbanisme effectif en date du 1^{er} janvier 2020;

- Salaire : 58 000 \$ / an, 32 heures semaine;
- Vacances : 4 semaines, selon les conditions négociées;
- Horaire de travail : variable, selon les conditions négociées;
 - Aucune modification à la disponibilité en soirée et fin de semaine.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5

73-04-2020

Employés saisonniers 2020 - Embauche

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de parfaire l'effectif en ressources humaines de la Municipalité pour la saison estivale;

**Il est proposé par monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder à l'embauche de personnes pour pourvoir les postes temporaires suivants, pour la période estivale;

- Préposés au débarcadère (taux horaire X1 : 19,40 \$, X2 : 16,50 \$, 40 heures par semaine, 20 semaines)
- Sauveteur-chef, assistant-sauveteur, sauveteurs (taux horaire X1 : 18 \$, X1 : 17 \$, X3 : 16 \$, 40 heures par semaine, 11 semaines)
- Préposé pour le mesurage de boues (taux horaire X1 : 20 \$, 35 heures par semaine, 20 semaines)
- Manœuvres aux Travaux publics (taux horaires X3 : 17 \$, X2 : 16 \$, 40 heures par semaine, 14 semaines)
- Pompiers temporaires (taux horaires X2 : 18,60 \$, 40 heures par semaine, 13 semaines)
- Inspecteur temporaire (taux horaire X1 : 18 \$, 35 heures par semaine, 20 semaines;

QUE le directeur général est autorisé à procéder à cette embauche selon le besoin et les circonstances jusqu'à un maximum des heures prévues dans la présente résolution;

QUE le conseil autorise le directeur général et le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-494.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6

74-04-2020 COVID-19 - Autorisation d'utiliser la liste électorale

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire décrété sur l'ensemble du territoire de la province par le gouvernement du Québec afin de limiter la propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut utiliser la liste électorale pour communiquer à ses citoyens dans le cadre de ses compétences en matière de sécurité civile et de salubrité pendant la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT la confirmation reçue du MAMH à l'effet qu'une municipalité peut, dans le cadre de l'exercice de ses attributions, utiliser les renseignements contenus dans une liste électorale, pour autant qu'elle prenne des mesures de sécurité adéquates pour assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

**Il est proposé par monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil autorise les personnes suivantes à utiliser la liste électorale de la Municipalité de Lac-Simon pendant la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire :

- Maire
- Directeur général
- Directrice générale adjointe
- Directeur du service de l'urbanisme
- Réceptionniste / Adjointe administrative
- Adjointe au directeur du service de l'urbanisme

QUE cette autorisation est uniquement pour les fins suivantes pour communiquer aux citoyens :

- les directives prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la COVID-19, dans le cas où ces directives semblent incomprises;
- la mise en place de services d'aide destinés à soutenir les citoyens vulnérables;

QUE cette autorisation ne prenne effet que sur réception par la Municipalité d'un engagement écrit de la personne ainsi désignée à :

- Prendre des mesures appropriées pour préserver le caractère confidentiel des renseignements figurant sur la liste électorale;
- Remettre au directeur général - en sa qualité de responsable de l'accès à l'information de la Municipalité - toute copie de la liste électorale ou liste constituée à partir de cette liste au terme de la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

POUR = 4

CONTRE = 2

ADOPTÉE à la majorité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à dg@lac-simon.net

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

États comparatifs au 31 mars 2020 - Dépôt

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers en date du 31 mars 2020.



No de résolution
ou annotation

4.2

75-04-2020

Liste des chèques et des prélèvements du mois de mars et des salaires pour la période du 23 février au 21 mars 2020 – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de mars, totalisant la somme de **117 151,36 \$** et portant les numéros 16562 à 16615;
- Prélèvements totalisant la somme de **62 870,37 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 23 février au 21 mars 2020, pour un montant total de **81 560,59 \$**;
- Rémunération des élus du mois de mars 2020 pour un montant total de **8 824,54 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

Vente pour taxes – suspension

En raison de l'état de l'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en réponse au COVID-19, le processus de vente pour taxes a été suspendu après réception, ouverture et traitement des dossiers. Les avis aux propriétaires en défaut de paiement de taxes n'ont donc pas encore été transmis. La MRC de Papineau avisera la Municipalité de la reprise des procédures.

5. **COMMUNICATIONS**

5.1

Rencontres et comités – Suivi du maire

Monsieur le maire donne un résumé des rencontres auxquelles il a participé durant le mois de mars.

5.2

Site-internet – Mandat

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.

6. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

6.1

76-04-2020

Patrouille nautique - nomination des agents de l'autorité

CONSIDÉRANT l'article 196 de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les membres d'une patrouille nautique autorisés à surveiller les plans d'eau de la Municipalité de Lac-Simon pour l'application de la réglementation associée à ladite Loi;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de désigner ces mêmes personnes à titre d'inspecteurs municipaux et de personnes responsables des visites préventives prévues au plan de mise en œuvre local du schéma de couverture de risques;

**Il est proposé par madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil désigne les personnes suivantes à titre de membres de la patrouille nautique estivale de la Municipalité : messieurs Éric Drouin et Thierry Désormeaux;



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil désigne les membres de cette patrouille pour assurer l'application des règlements suivants :

- *Règlements sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;*
- *Règlements sur les petits bâtiments;*
- *Règlements sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;*
- *Règlement sur le domaine hydrique de l'État;*
- *Toute réglementation municipale applicable ;*

QUE le Conseil demande au ministre des Transports du Canada de désigner ces personnes à titre d'« agents de l'autorité » au sens de 196(1) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

QUE le Conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'autoriser lesdites personnes à délivrer des constats d'infraction en son nom;

QUE le Conseil ;

- habilite également ces personnes pour effectuer les visites préventives prévues dans le plan de mise en œuvre local du Schéma de couverture de risque;
- désigne également ces personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires investis de tous les pouvoirs, droits et obligations conférés par la réglementation municipale et la législation provinciale, notamment, mais non limitativement, les règlements d'urbanisme de la Municipalité ainsi que le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE ces désignations (patrouilleurs nautiques et inspecteurs municipaux et pour visites préventives) sont pour la seule période estivale 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2

77-04-2020

Remplacement d'habits de combat (*bunkers*)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de renouveler les habits de combat (*bunkers*) des pompiers;

**Il est proposé par monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE ce conseil autorise la dépense de 15 750 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un maximum de 10 habits de combats (*bunkers*);

QUE cette dépense soit affectée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

78-04-2020

Belvédère Denis Papin – Affiches et aménagements

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aménager le *Belvédère Denis Papin* de manière à améliorer son accessibilité et son utilisation par le public;

**Il est proposé par madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le conseil autorise une dépense maximale de 5 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de pourvoir à l'aménagement du *Belvédère Denis Papin* en



No de résolution
ou annotation

régie interne ladite dépense incluant l'achat et l'installation de panneaux en grandeur et quantité suffisante pour permettre à la population de trouver ledit Belvédère;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-70150-526.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2

**79-04-2020
Camion # 13 - Réparation**

**Il est proposé par monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil autorise une dépense maximale de 10 000 \$, plus les taxes applicables, pour la réparation # 13;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-32000-525.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3

**80-04-2020
Pelle mécanique (Travaux publics) - Location**

**Il est proposé par monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le conseil autorise la location d'une pelle mécanique (Travaux publics) pour quatre semaines au montant de 10 600 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-32000-516.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.4

**81-04-2020
Ensacheuse automatique - Achat**

CONSIDÉRANT les inondations de 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces inondations ont mobilisé un grand nombre d'employés municipaux et de bénévoles, notamment pour l'ensachement de plus de 25 000 sacs de sable;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire par la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE cet état d'urgence limite gravement la capacité de la Municipalité d'intervenir avec le personnel suffisant pour reproduire les efforts d'ensachages déployés en 2019;

CONSIDÉRANT l'offre de prix du 30 mars 2020 de *Creation inc.*, pour un total de 38 420 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'une ensacheuse automatique et de 15 000 sacs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de cette offre et des recommandations du directeur général et s'en déclarent satisfaits;

**Il est proposé par monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil autorise ou ratifie, selon le cas, la dépense de 38 420 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'une ensacheuse automatique et de 15 000 sacs, en conformité avec l'offre en date du 30 mars 2020;



No de résolution
ou annotation

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-32000-640.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.5

Drone – Achat

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.6

82-04-2020
Mesures d'exception – Autorisation

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire par la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs membres du personnel de bureau ont été autorisés à faire du télétravail;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville ainsi que les édifices et les installations municipales sont fermés aux publics;

CONSIDÉRANT QUE les employés des Travaux publics sont appelés à travailler en équipe et en proximité;

CONSIDÉRANT QUE, si un employé des Travaux publics devait être testé positif pour le COVID-19 et que tous les autres employés des Travaux publics devraient être mis en quarantaine;

CONSIDÉRANT QUE pour pallier a une telle éventualité les mesures exceptionnelles ont été prises;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des mesures exceptionnelles et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par madame Anik Bois
Et résolu

QUE le conseil ratifie et autorise les mesures d'exception appliquées aux employés des Travaux publics et les membres du personnel de bureau;

QUE le conseil autorise le directeur général à mettre fin à ces mesures d'exception lorsqu'il estimera que la situation le permet ou que les circonstances s'y prêtent.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

83-04-2020
Demande de modification de zonage concernant la zone 16-M

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de modification de zonage dans la zone 16-M;

Il est proposé par monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le Conseil demande au directeur du service de l'Urbanisme et au CCU d'étudier la demande de modification concernant la zone 16-M et de transmettre au conseil une recommandation, favorable ou défavorable, concernant ladite demande.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

8.2

84-04-2020
Location d'un véhicule

Il est proposé par madame Odette Hébert
Et résolu

QUE ce conseil autorise le directeur général à procéder à la location d'un véhicule (mesure des boues septiques) et à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 6 000 \$, plus les taxes applicables, pour la location d'un véhicule;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-41400-515.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

Contrôle intérimaire

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

85-04-2020
Fonds pour la large bande (CRTC) – Demande d'appui

Il est proposé par monsieur Gilles Ladouceur
ET RÉSOLU

QUE le conseil appui la demande de Bell au Fonds du CRTC pour les communications à large bande afin d'apporter l'Internet à haut débit à la Municipalité de Lac-Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

12. DIVERS

12.1

86-04-2020
Croix-Rouge - Demande de Contribution annuelle - Avril 2020

Il est proposé par monsieur Jean-François David
ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise la dépense de 170 \$ à titre de contribution financière à la Croix-Rouge pour l'année 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

12.2

Démission de la conseillère madame Odette Hébert

Madame la conseillère Odette Hébert informe le conseil de sa démission immédiate du conseil municipal. Elle fait lecture à voix haute d'une lettre à cet effet qu'elle dépose par la suite. Le directeur général et secrétaire-trésorier prend acte du dépôt.

Madame Hébert a cité une récente différence d'opinion entre les membres du conseil concernant le CCE comme étant le motif principal de sa décision. Le maire Descoeurs et d'autres membres du conseil demandent à madame Hébert de reconsidérer sa décision qu'elle maintient toutefois, citant une insatisfaction remontant à 2018 comme motif supplémentaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à dg@lac-simon.net

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

13.1

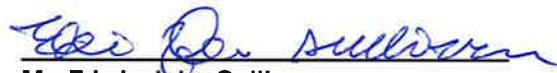
87-04-2020
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 21 h 30

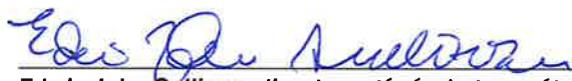
ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Me Edwin John Sullivan
Directeur général et secrétaire-trésorier

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Me Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

